

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

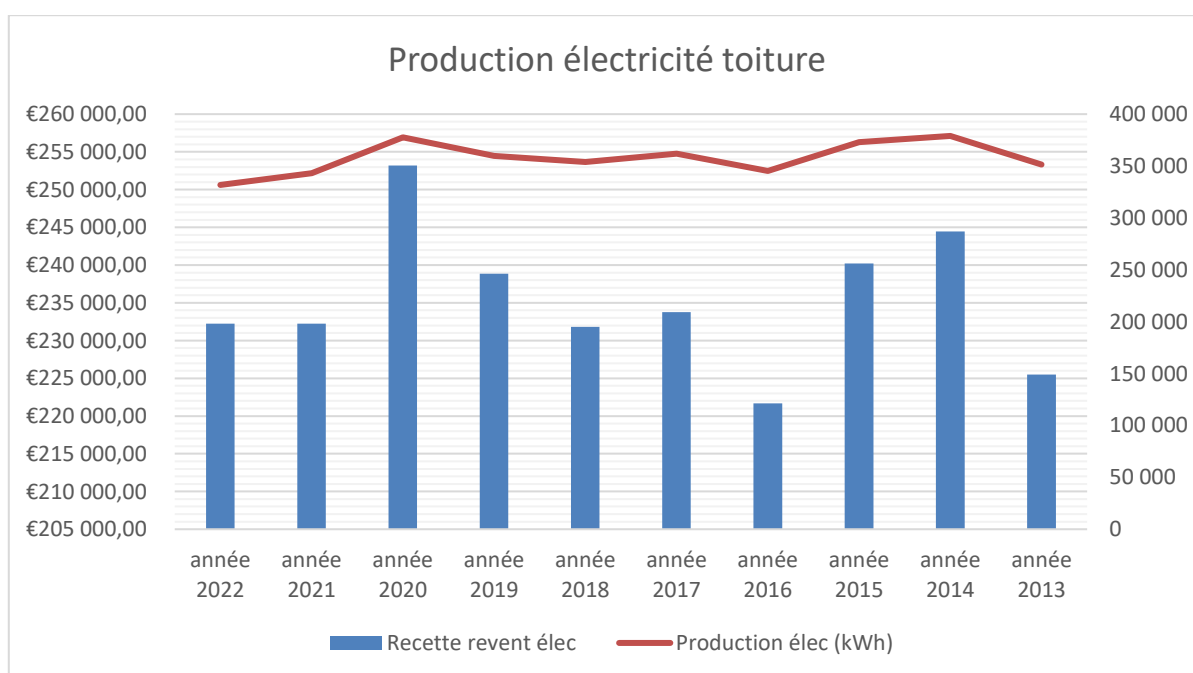
Rue des Ebaulais
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : contact@ccsemur.fr

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « SPIC ENERGIE RENOUVELABLE » 2022 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le budget annexe « SPIC – énergie renouvelable » est constitué des opérations liées à la toiture photovoltaïque installée sur le foirail de Saint-Christophe-en-Brionnais. Ce budget est soumis à la TVA et ne comprend pas de personnel. Pour mémoire, la toiture photovoltaïque, mise en service depuis 2010, représente une surface de 6 330 m² de panneaux solaires, pour une puissance totale de 406 kWc. L'électricité produite est revendue via un contrat avec obligation de rachat, qui court jusqu'en juin 2030.

En 2022, la production d'électricité a été faible avec 331 767 KWh, soit la plus mauvaise année de production depuis 2013. Pourtant le niveau d'ensoleillement a été élevé. Cela traduit donc une perte d'efficacité des équipements de production : des traces de corrosion apparaissent sur une quantité croissante de membranes et des onduleurs se mettent de plus en plus souvent en défaut. L'un et l'autre entraînent des absences de production de plus en plus fréquentes. Une réunion de travail s'est tenue fin d'année 2022 pour envisager des solutions à ces phénomènes et retrouver un niveau de production plus élevé.



Conséquence, la recette de la revente d'électricité s'est élevée à 232 392,92 € seulement (contre 253 185 € en 2020, meilleure année).

Les charges d'entretien ont été peu élevées cette année (12 420 €, contre 20 777 € en 2021). L'ensemble des charges générales s'élève à 28 216 € en 2022 (contre 36 038,77 € en 2021), permettant de limiter la subvention d'équilibre à 26 500 € (36 000 € ouverts au BP).

3 emprunts sont rattachés à ce budget annexe :

Emprunt 1 Banque Populaire	1 500 000 € / taux fixe 3%. Fin en novembre 2034
Emprunt 2 Banque Populaire	1 250 000 € / taux fixe 3%. Fin en avril 2035
Emprunt CEpBFC renégocié	1 148 684,80 € / taux fixe 1,45%. Fin en octobre 2038

En 2022, le remboursement des intérêts de ces 3 emprunts s'est monté à 68 200 €. Le recours à la ligne de trésorerie a été limité. 163 804 € ont été remboursés au titre du capital des emprunts. Fin 2022, le montant de l'endettement sur ce budget est de 2 657 809 € (contre 2 821 613,23 fin 2021), soit 56% de l'endettement global de la Communauté de communes.